

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 A 19 HEURES

La réunion se tient en visioconférence vu la pandémie du Covid-19.

La date de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) a été annoncée par mail, par courrier postal et sur le site.

Les convocations ont été envoyées dans les délais requis par les statuts (Art. 23 des Statuts : envoi au moins 15 jours avant la date de l'AGE), soit par email (le 22 mai) soit par la poste (le 21 mai) aux coopérateurs.

Toutes les informations requises en vue des votes demandés ont été envoyées aux coopérateurs via la convocation et sont également disponibles sur l'espace coopérateur du site, dans l'onglet AGE 2021 depuis le 22 mai.

Une séance d'information a eu lieu à ce sujet le mardi 1er juin à 19 heures. Une trentaine de coopérateurs y a pris part.

Plusieurs questions ont été posées par les coopérateurs durant la période prévue à cet effet (avant le 31 mai); ces questions et les réponses du Conseil d'Administration se trouvent également dans l'espace coopérateurs, ainsi qu'une présentation vidéo de cette séance d'information du 1er juin.

Le 2 juin, le Conseil d'Administration a communiqué ces informations aux coopérateurs d'EZ.

1. Constitution du Bureau

Vu les conditions sanitaires imposées par le Covid-19, l'assemblée a été organisée à distance et par courrier, chaque coopérateur étant invité à voter avant le 7/06 à midi (un coopérateur = une voix). Il n'y avait pas de procuration prévue, mais la possibilité de représentation pour les mineurs.

Accueil par le président de séance : Jean Pilliez

Désignation de 2 scrutateurs : Giovanni Burlin, Georges Geury

Désignation d'un secrétaire de séance : Georges Geury

Administrateurs présents : Jean Pilliez, Joseph François, Xavier Gillon, Gaetan Schwarzbbaum

Administrateur excusé : Marc Installé

Observateur du CCdC : Giovanni Burlin.

L'assemblée compte 6 coopérateurs présents à 19 h 00, c'est-à-dire les administrateurs, l'observateur du CCdC et le secrétaire.

Les votes écrits envoyés à l'adresse email info@emissions-zero.coop ont été enregistrés par le service administratif et confirmés par les scrutateurs . Les résultats des votes sont disponibles dans l'espace coopérateur du site et sont joints au PV de cette AG. A la date de clôture des votes ce lundi 7 juin à 12 heures, il n'y avait aucun courrier papier arrivé au siège d'Emissions Zéro, à Mundo Namur.

Aucun point à l'ordre du jour ne requérant un quorum spécial (voir art. 24 des Statuts), l'assemblée générale peut régulièrement se tenir et valablement délibérer.

Emissions Zéro a reçu 90 votes valables. Un bulletin de vote était non valide.

2. VOTE 1 : Participation de la SCRL EMISSIONS ZÉRO dans le projet du Domaine des Rièzes et Sarts

Résultat des votes : 90

OUI : 80

NON : 5

Abstentions : 5

La participation d'Emissions Zéro dans le projet du Domaine de Rièzes et Sarts est donc approuvée.

3. Divers

Néant.

4. Annexes

1/ Résultats des votes.

La réunion se termine à 19h30.

FRANCOIS Joseph Président du C.A.	GILLON Xavier Administrateur	INSTALLE Marc Administrateur
PILLIEZ Jean Administrateur	SCHWARZBAUM Gaetan Administrateur	

AGE 2021 RESULTATS DES VOTES

			Totaux	90	80	5	5		1	
					88,89%	5,56%	5,56%			
Date	NOM	PRENOM	COOP	VALIDE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Mandataire	non valide	TICKET